
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS
PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

Les commissaires :

L'Honorable France Charbonneau, présidente
M. Renaud Lachance, commissaire

ENTREPRISE DE PAVAGE DIONC INC.,
personne morale légalement constituée
ayant sa place d'affaires au 20855 chemin de
la Côte Nord, à Boisbriand, province de
Québec, J7E 4H5

-et-

ROBERT DION, domicilié et résidant [REDACTED]

Requérants

OBJET : Préavis en vertu de l'article 82 des *Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.*

**DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE
ENTREPRISE DE PAVAGE DION INC ET DE M. ROBERT DION**

Je, soussigné **ROBERT DION**, domicilié et résidant au [REDACTED]
[REDACTED], président et principal officier d'Entreprise de Pavage Dion inc.,
m'exprimant également en mon nom personnel, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président et principal officier d'Entreprise Pavage Dion inc. (ci-après référée « PAVAGE DION ») ;

[2]

2. J'ai reçu signification de deux préavis en vertu de l'article 82 des *Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* (ci-après référée « CEIC »), soit un premier daté du 6 mai 2015 pour PAVAGE DION et un second daté du 1er mai 2015 m'étant adressé personnellement ;
3. Par l'intermédiaire de mes procureurs, j'ai transmis à la CEIC deux déclarations d'intention de faire une preuve suite à la réception de deux préavis de conclusion défavorable, lesquelles sont datées toutes deux du 15 mai 2015 et concernent PAVAGE DION, d'une part et ROBERT DION d'autre part ;
4. Suite à la réception par la CEIC de ces deux déclarations d'intention, je désire me prévaloir de l'opportunité de procéder par voie de déclaration assermentée, laquelle sera accompagnée de représentations écrites de mes procureurs ;
5. Tel qu'il appert des préavis ci-haut décrits, j'ai été informé qu'il est possible que les commissaires tirent la conclusion suivante concernant PAVAGE DION et ROBERT DION à savoir : « *d'avoir tenté de participer à la formation d'un système de collusion sur la Rive-Nord de Montréal* » ;
6. J'ai également pris connaissance d'une série d'extraits de notes sténographiques ayant découlé de l'interrogatoire du témoin André Durocher, notamment les pages 123 à 150 de la journée d'audience du 21 novembre 2012 (volume 42) ;
7. En substance, le témoin André Durocher relate les circonstances entourant la tenue d'une réunion au mois de mai 2008, à laquelle aurait participé un certain nombre d'entrepreneurs afin de discuter de l'octroi de certains contrats sur la Rive-Nord de Montréal ;
8. Or, je désire par la présente déclaration assermentée relater les faits et circonstances ayant entouré la convocation et la tenue de cette réunion à laquelle j'ai effectivement participé ;
9. Quelques jours avant la tenue de cette réunion, ledit André Durocher a communiqué avec moi, pour m'informer d'une rencontre devant se tenir un samedi ou un dimanche à l'hôtel « Ramada » situé sur le boulevard Labelle à Blainville ;
10. Bien que le sujet de cette rencontre n'ait pas été spécifiquement mentionné par ledit André Durocher, j'ai cru comprendre que le principal sujet de discussion serait la problématique entourant l'octroi des contrats d'infrastructures par les donneurs d'ouvrages publics et parapublics ;
11. En effet, depuis plusieurs années, j'avais personnellement constaté qu'il était pratiquement impossible d'obtenir des contrats de cette nature dans les

[3]

municipalités de Laval et Montréal, lesdits contrats semblant réservés à un petit cercle d'entrepreneurs ;

12. Par le passé, certains entrepreneurs de la Rive-Nord m'avaient informé qu'ils étaient d'avis qu'il serait peut-être utile de « faire un groupe » afin de tenter d'obtenir la juste part des contrats municipaux sur la Rive-Nord ;
13. Je me suis donc effectivement présenté vers 8h00 en début de matinée un samedi du mois de mai 2008 à l'hôtel Ramada de Blainville, où une salle avait été réservée pour cette réunion ;
14. À ma grande surprise, j'ai constaté la présence de certains entrepreneurs de Montréal et Laval, de même que la présence de monsieur Lino Zambito, représentant l'entreprise Construction Infrabec inc. ;
15. Au meilleur de mon souvenir, il y avait environ une quinzaine d'entrepreneurs présents, dont un certain nombre que je ne connaissais pas ;
16. Monsieur André Durocher agissait alors comme hôte et modérateur, et a procédé à un bref exposé de la problématique ;
17. Toujours au meilleur de mon souvenir, monsieur Durocher tentait de sensibiliser l'assistance au fait qu'il fallait obtenir « un prix qui a de l'allure » et qu'il fallait que les entrepreneurs de la Rive-Nord « se séparent les jobs » au niveau des projets municipaux ;
18. Monsieur Durocher a alors débuté à énumérer un certain nombre de projets, dont je ne me rappelle aucunement la description ;
19. Cette tentative de monsieur Durocher d'attribuer lesdits projets a rapidement dégénéré, certains entrepreneurs dans l'assistance ayant exprimé leur désaccord ;
20. Je n'ai fait personnellement aucune intervention, et lorsque j'ai vu que la situation dégénérait ainsi, j'ai tout simplement quitté la réunion ;
21. Au meilleur de mon souvenir, je suis resté un maximum de trente (30) minutes tout au plus ;
22. Je n'ai jamais participé à une autre telle réunion et aucune suite n'a été donnée, à ma connaissance, à la réunion de mai 2008 ;
23. Je tiens également à préciser qu'en 2008, la portion des contrats de PAVAGE DION dans le domaine public et parapublic (vs le secteur privé) se situait à un

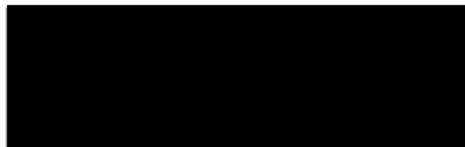
[4]

maximum de 20 %, s'agissant d'un secteur que PAVAGE DION ne cherchait pas à développer ;

24. PAVAGE DION est une entreprise familiale qui existe depuis plus de 60 ans et a toujours été respectueuse de la loi ;

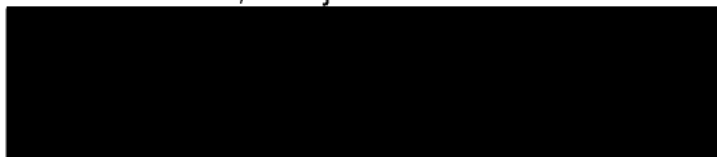
25. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



ROBERT DION

Assermenté devant moi,
à Boisbriand, ce 2 juin 2015



Commissaire à l'assermentation

